

Challenge de la SPORTIVITÉ

Saison 2025-2026

Les classements du Challenge de la SPORTIVITÉ pour la saison qui vient s'achever viennent d'être établis par le Service Compétitions du DMF.
Vous trouverez le classement de chaque niveau des Championnats MOSELLE Seniors dans les PDF attachés

Récompenses :

« Article 3

3.1. Les récompenses du Challenge de la SPORTIVITÉ Crédit Agricole offertes par la banque partenaire du challenge sont remises à l'issue de chaque saison lors d'une manifestation à laquelle sont invités les lauréats.

3.2. Les clubs qui ne sont pas représentés à la manifestation de remise ou qui n'ont pas présenté d'excuses à leur absence ne percevront ni leur prix ni leurs dotations. »

Les récompenses seront remises à l'automne 2026 lors d'une manifestation organisée par le DMF dans les locaux du Crédit Agricole, partenaire de l'opération.

Interdiction de monter : rappel du règlement des Championnats MOSELLE Seniors

« Montées

Article 10

10.1. ... une équipe ne pourra accéder à la division supérieure si :

Son total de pénalités comptabilisé au dudit règlement est supérieur à 100 points ... »

Liste des équipes interdites de monter à l'issue de la saison

D1

JS METZ SCY	113 pts
FC HAMBACH	114 pts
ES FAMECK	122 pts

D2

US FAREBERSVILLER	105 pts
ENT FROIDCUL MOYEUVRE	109 pts
AS CLOUANGE	109 pts
FC ISTANBUL SARREGUEMINES	111 pts
ES GARCHÉ	146 pts
US ILLANGE	211 pts

D3

AS FREYBOUSE FREMESTROFF	112 pts
ES ROSSELANGE VITRY	155 pts
ES FAMECK	161 pts
ASC OETING	279 pts
AS STE MARIE	559 pts

Possibilité de recours

Les classements de la saison 2025-2026 établis par le Service Compétitions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du DMF dans les délais prévus par la réglementation FFF. L'appel devra être interjeté selon les dispositions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF :

- par voie électronique depuis l'adresse électronique officielle du club au président de la Commission d'appel à District Mosellan de Football à l'adresse « appel@moselle.fff.fr »

ou

- par lettre recommandée au président de la Commission d'appel à District Mosellan de Football adressée au 8, rue du stade 57050 LONGEVILLE-les-METZ.